AUTOUR DE L'ABBAYE

JANVIER 2017-N°56

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

CÉRÉMONIE DES VOEUX

14 JANVIER 2017

SOMMAIRE

Le Mot du Maire 2-4

La Vie Communale 5-7

Comptes rendus Conseil Municipal 8-19

Infos Pratiques 19-25

Le Coin des Associations 26-31

La Vie en Domfrontais 32

Le Mot du Maire

Voici arrivée l'année 2017 et à cette occasion, au nom de mes Collègues du Conseil Municipal, je vous souhaite mes vœux les meilleurs et les plus sincères pour vous-mêmes et vos familles. Que cette année vous apporte santé bonheur et réussite.

Cette année 2017 s'annonce riche en changements :

Tout d'abord, au niveau national, avec les élections présidentielles, les élections législatives, puis les sénatoriales. Souhaitons que les nouvelles instances mettent tout en œuvre pour que notre pays soit économiquement plus fort, c'est à ce prix que la France retrouvera une place de leader au sein de la Communauté Européenne, et c'est l'un de mes vœux le plus cher.

Au niveau local, vous n'êtes pas sans savoir que la Communauté de Communes de Domfront a fusionné avec la Communauté de Communes de Tinchebray pour devenir au 1er janvier 2017 la toute nouvelle Communauté de Communes Domfront Tinchebray-Interco ; avec par conséquent une nouvelle répartition des compétences (la compétence scolaire devient Communautaire). Un consensus équitable a été trouvé au niveau des compétences de proximité. Le bons sens l'a emporté.

Un récent article paru dans Ouest France fait état d'une baisse de la population dans notre département. C'est pourquoi, il nous faut veiller à maintenir l'attractivité de nos Communes. Les dispositifs pris par la municipalité de Lonlay pour essayer d'endiguer cette baisse ne seront peut-être pas suffisants. Toutefois, nous aurons tenté de prendre des mesures pour anticiper et ne pas subir. Ainsi, votre conseil municipal a décidé de lutter contre les locaux vacants. Pour cette raison nous les avons imposés, afin de motiver les propriétaires à réhabiliter leurs immeubles laissés à l'abandon. Cela fait bouger les choses, le changement est minime, mais il s'amorce. La preuve, nous voyons des locaux qui étaient vides depuis des années et qui sont désormais en cours de restauration ou mis en vente. C'est un premier succès. De même, la décision municipale de vendre les terrains à bâtir au prix d'un euro le m2, a déjà généré cinq signatures de compromis et plusieurs contacts intéressants pour les parcelles restant à vendre dans le Lotissement du Grand Jardin. Nous sommes sur la bonne voie.

Pour Lonlay, les travaux d'aménagement de la boulangerie, bar-tabac se terminent. Le bar-tabac est ouvert depuis début novembre. Quant à la boulangerie, elle va ouvrir le 14 février. Nous souhaitons la bienvenue à M. et Mme Sébastien et Mélanie BOHU qui prennent ces commerces. Comptons sur leur professionnalisme pour leur redonner vie et souhaitons qu'un bel été nous apporte beaucoup de touristes.

TRAVAUX PRÉVUS EN 2017

Le nouveau circuit Monts et Marches à l'initiative du Parc Normandie Maine viendra, j'en suis persuadé, gonfler le nombre de randonneurs. Ce circuit vous permettra d'admirer la Lande Pourrie et le Tertre Bizet.

Le projet d'espace mutualisé de services au public avance : C'est un grand projet novateur, structurant qui nous prendra une grand partie de l'année. Comme je vous l'ai déjà annoncé, il comprendra une salle de télétravail, des bureaux d'accueil au public et associatif et la mairie, le tout dans l'ancien presbytère qui, avec la médiathèque, reprendra vie dans sa totalité. Les travaux commenceront cette année.

L'intercommunalité a terminé les travaux du Pôle santé. Encore une réalisation pour préparer l'avenir. Souhaitons une intégration rapide des locaux.

Suite à la révision de notre POS en PLU, un grand projet me tient à cœur pour l'année 2017. Initié par une demande du PDG de la Biscuiterie, de rapprocher son bâtiment de stockage, actuellement situé à Ernée (53), Gérard Lebaudy et moi-même avons mis toute notre énergie en commun pour que ce projet se réalise sur le territoire de Lonlay. Nous avons maintenant un engagement ferme de la Biscuiterie pour la construction d'un bâtiment de 5 000 m2. Un autre professionnel, M. Nicholas Brotchie étudie également la possibilité de construire un bâtiment de 300 à 400 m2.
Quelle satisfaction de voir une zone d'activité remplie dans sa presque totalité, avant même les autorisations de nos administrations. Ce projet étant de la compétence de la nouvelle intercommunalité, nous comptons sur son dynamisme pour en faire une des priorités de 2017. C'est un projet qui a suscité un déploiement d'énergie considérable de part toutes les difficultés administratives rencontrées. Mais nous en avons surmontées un certain nombre.
Pour la Biscuiterie, c'est un projet très important, cela représente un investissement de 3,5 millions d'€.

Un autre investissement important va se réaliser sur la commune, c'est la reconstruction complète du siège social de l'Entreprise Jacques LEBAUDY (John DEERE) dirigée par Xavier LEBAUDY. Un investissement de 1,8 millions d'€.

Des travaux sont envisagés également pour la réhabilitation de la Station d'épuration pour répondre aux nouvelles normes de rejet. Nos lagunes seront certainement complétées de bassins composés de roseaux. Merci aux propriétaires d'avoir accepté de nous céder les terrains nécessaires. Merci à M. et Mme Jacques et Marie-Thérèse LEBAUDY et Mme Yvette HAMARD qui nous ont facilité la tâche. Maintenant cette compétence Assainissement relève de l'Interco. qui va prendre le relais.

D'autres travaux sont prévus : les mises aux normes d'accessibilité des espaces publics, les nombreux travaux d'entretien (voirie-bâtiments) qu'il convient d'effectuer régulièrement chaque année, la mise en fonction d'une borne électrique, l'enfouissement de ligne électrique du transfo de la Biscuiterie ainsi que la jonction du cimetière St Michel à la salle Ste Thérèse. Le déplacement du Transfo face à l'entreprise John DEERE.

Votre Maire,
Christian DEROUET

LES PROJETS EN IMAGES

PROJET DE ZONE ARTISANALE - IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT DE STOCKAGE DE LA BISCUITERIE

PROJET DE RÉHABILITATION DU SIÈGE SOCIAL—MATÉRIELS AGRICOLES

BORNE DE RECHARGE VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Implantation d'une borne de recharge pour véhicule électrique par le SE 61. Celle-ci sera également équipée d'un système wifi qui permettra à l'usager de se connecter à Internet librement. Le département et la région ont participé financièrement au déploiement de ces bornes sur l'ensemble du territoire Ornais. La date de sa mise en service n'est pas encore déterminée, mais devrait avoir lieu au 1er semestre 2017.

FUSION DE LA CDC EN DOMFRONTAIS AVEC LA CDC DE TINCHEBRAY

Au 1er Janvier 2017, la fusion de la CDC du Domfrontais avec la CDC de Tinchebray est devenue :

DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO avec pour président M. Jérôme NURY et 10 vice-présidents :

1er vice-président : Bernard Soul, Maire de Domfront-en-Poiraie

2ème vice-président : Maxime Guilmin, Maire de Montsecret-Clairefougère

3ème vice-président : Pierre Férard, Maire de Saint-Gilles-des-Marais

4ème vice-président : Michèle Lainé, Maire de Saint-Pierre-d'Entremont

5ème vice-président : Serge Costard, Maire de Saint-Brice

6ème vice-président : Michel Chancerel, Maire-adjoint de Chanu

7ème vice-président : Gérard Desgrippes, Maire de Champsecret

8ème vice-président : Jean-Louis Renault, Maire délégué de Saint-Jean-des-Bois

9ème vice-président : Chantal Heuzé, Maire déléguée de Rouellé

10ème vice-président : Christophe Lecordier, Maire-adjoint de Tinchebray-Bocage

L'assemblée est constituée de 34 délégués.

Son siège social se situe : 1 place du général Leclerc - Tinchebray - 61800 TINCHEBRAY BOCAGE.

Son siège administratif se situe : 18 rue Georges Clémenceau - Domfront - 61700 DOMFRONT EN POIRAIE.

Cette CDC acquiert de nouvelles compétences notamment le scolaire, l'eau et l'assainissement. En contrepartie, la compétence culturelle est restituée aux communes.

ARTISAN

Un nouvel artisan a choisi Lonlay L'Abbaye pour implanter son entreprise. Franck LABOUR s'est installé à « La Thélinière » comme artisan peintre. Disponible pour tout conseil.

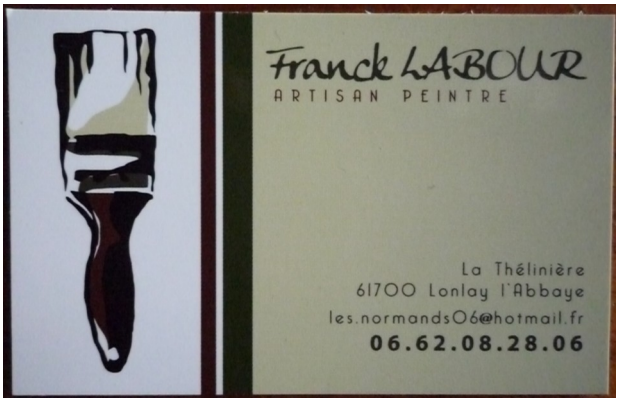

COMMUNE DE LONLAY L'ABBAYE

LA LETTRE DU P.L.U.

un P.L.U. : Qu'est ce que c'est ?

- **un outil de réglementation**

  Un PLU (Plan Local d'Urbanisme) est un outil de planification spatiale à l'échelle communale. Il fixe les règles d'occupation et d'utilisation du sol : Où ? Quoi ? Comment construire ?

- **un projet de développement**

  Il s'agit d'établir des règles afin d'assurer l'équilibre entre les espaces affectés aux activités humaines (habitat, activités économiques, loisirs) tout en garantissant la protection des espaces naturels et agricoles.

- **un document opérationnel**

  C'est à dire un ensemble de règles applicables sur la commune qui a force de loi pour les années à venir.

UN P.L.U. : quel contenu ?

- **un rapport de présentation**

  Qui expose le diagnostic, analyse l'état initial de l'environnement, explique les choix retenus pour établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable et délimiter les zones.

- **un projet d'aménagement et de développement durable**

  Qui définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement concernant l'organisation générale du territoire communal.

- **un règlement graphique et écrit**

  Qui précisent les zones urbaines, à urbaniser, les zones naturelles, et agricoles et à établir pour chacune d'elles, un règlement qui précise ce qui est autorisé ou interdit.

- **un ensemble d'annexes et de servitudes d'utilité publique**

  Qui comprend les contraintes ne relevant pas de la commune.

Une concertation large

Le PLU est l'affaire de tous. Vous êtes invités à participer à son élaboration.

Différentes étapes sont prévues pour que vous donniez votre avis.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Madame, Monsieur,

La commune a souhaité mettre en révision son Plan d'Occupation des Sols et le transformer en Plan Local d'Urbanisme afin de mettre le document en conformité avec la législation en vigueur.

Il s'agit, au travers de ce document, de se donner les outils pour **développer notre commune,** tout en se préoccupant de **préserver notre identité** et de **mettre en valeur nos atouts.**

Dans le cadre de la concertation nécessaire à l'élaboration d'un tel projet, la collectivité souhaite présenter l'ensemble du projet réglementaire du PLU à la population.

Un registre et le projet du PLU et notamment le règlement graphique sont donc exposés et mis à disposition du public pendant les heures d'ouverture de la mairie entre le 1er février 2017 et le 28 février 2017.

Suite à cette concertation, l'ensemble des remarques seront étudiées par la commission.

Le dossier sera ensuite soumis pour avis aux personnes publiques associées et sera suivi d'une enquête publique qui pourrait avoir lieu au printemps 2016.

Vous pouvez également faire des remarques éventuelles par l'utilisation de ce coupon-réponse.

Le Maire

COUPON-REPONSE

Si vous avez des remarques ou demandes à formuler, nous vous proposons d'utiliser ce coupon réponse et de le déposer en mairie.

NOM / Prénom : ----------

Adresse : ----------

Remarques : ----------

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2016

Le jury a visité les maisons inscrites pour le concours de fleurissement les 20 juillet et 17 août, voici les résultats :

Maisons fleuries - balcons - pelouses

M. PELLERIN Jean
Mme Germaine LENEVEU
Mme Yvette FICHET
M. Daniel MARY
Mme Françoise DURAND
Mme Paulette CHAMPS
M. Rémy MADELINE - M. Rémi BIZET ex aequo
Mme Thérèse VILLETTE
Mme Janine BISSON
Mme Andrée FORGET
Mme Odile GILLES
Mme Paulette ROULLIER

Façades Fleuries

Mme Micheline MARY
Mme Annick DEGRENNE
Mme Pierrette LESCOUZERES
Mme Sophie LESCOUZERES

Anciennes Fermes fleuries

Mme Rolande PASDELOUP

Commerces

Le Grenier à Sel
Restaurant de l'Abbaye

Prix d'encouragement « Maisons fleuries »

M. et Mme Claude FICHET
M et Mme Maurice SEIGNEUR

La remise des prix a eu lieu lors de la cérémonie des vœux du Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christian DEROUET- Laetitia GESLIN – Jean-Claude COQUIO – Véronique BESNARD – François LAUTOUR - Isabelle LANGLOIS – Christophe PELLERIN – Jacqueline GUÉRIN – Samuel POTTIER – Natacha BOUCHARD – Philippe LETONDEUR – Vanessa FOURRÉ – Nicolas BROTCHIE – Pascale LESELLIER - Jean-Pierre FOUCHER

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Pascale LESELLIER

Etude du projet de bail boulangerie-bar-tabac

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal que M. et Mme BOHU requièrent les conditions souhaitées pour occuper le poste de locataires-gérants de la future boulangerie-bar-Tabac sis 10 place St Sauveur en cette Commune.

En effet, M. BOHU, titulaire d'un CAP de Boulanger et d'un CAP de Pâtissier, exerce depuis 6 ans comme ouvrier au sein d'une importante Boulangerie Pâtisserie dans l'Eure. Mme BOHU quant à elle, a été serveuse et caissière puis à nouveau serveuse dans une boulangerie depuis 3 ans.

M. Le Maire expose le projet de bail d'une durée de 3-6-9 ans commençant à courir le 01 Novembre 2016, de location-gérance du fonds de commerce qui comprend les éléments incorporels : la clientèle, l'achalandage, l'enseigne et la licence 4 – et les biens corporels qui comprennent le matériel et le mobilier commercial.

Le montant de la location gérance serait fixé à 2 000 € HT mensuellement, soit :

- 100 € HT pour la location gérance du fonds de commerce de bar-tabac,
- 1 000 € HT pour les locaux,
- 900 € HT pour le matériel.

Toutefois, pour encourager les locataires, l'activité de boulanger étant stoppée depuis fin 2014 sur la Commune, Monsieur le Maire propose une location gratuite des locaux pour une durée de 6 mois à compter de l'ouverture de la boulangerie afin d'alléger les charges des locataires, le temps de se constituer une trésorerie, soit 1 000 € à la place des 2 000 €.

D'autre part, le loueur confère au locataire-gérant la faculté d'acquérir si bon lui semble, dans les délais et les conditions indiqués dans l'acte, le fonds de commerce de bar-tabacs et le matériel de boulangerie faisant l'objet de la présente location gérance dont la désignation précède.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet de location-gérance entre M. et Mme BOHU et la Commune.

Il charge Maître PICHEREAU, Huissier de justice à Domfront, d'établir l'état des lieux : les frais liés au procès-verbal de constat seront supportés par la Commune.

Il charge Maître PIGEON, Notaire à DOMFRONT, d'établir le bail dans les conditions ci-dessus énoncées. Les frais d'acte seront supportés par moitié aux preneurs et moitié au bailleur.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou ses Adjoints à signer tous documents concernant ce dossier de location gérance.

Etude des consultations maitrise d'œuvre pour station d'épuration complémentaire.

M. Le Maire rappelle que lors de la précédente réunion, il a été décidé de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre d'une station complémentaire.

Sur quatre maîtres d'œuvre sollicités, seulement un a répondu aux critères demandés et dans les délais :

Il s'agit de SOGETI dont la proposition est la suivante:

- Sur la réhabilitation des réseaux estimée à 75 000.00 € : un taux d'honoraires de 9.30 %,
- Sur la réalisation d'une station estimée à 390 000 € : un taux d'honoraires de 5.95 %, assortis

de missions complémentaires soit un total de **38 730 € HT** de forfait de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier à SOGETI la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du réseau eaux usées et la construction d'une station complémentaire pour un montant total d'honoraires de 38 730.00 € HT soit 46 476.00 € TTC.

Etude des consultations maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du presbytère

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal du résultat de la consultation de cabinets de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de l'espace mutualisé de services au public.

Sur les trois cabinets consultés, deux propositions ont été reçues.

Après analyse des offres suivant les critères retenus, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier au cabinet SICA, la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du presbytère et autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir.

D'autre part, considérant que ce projet a pour but :

- une accessibilité aux services
- un développement de l'attractivité : économie, renforcement associatif, …
- de redynamiser le centre bourg

Le Conseil Municipal, à l'unanimité charge Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention au titre du contrat de ruralité pour ce projet.

Délibération à prendre clauses restrictives terrain lotissement à 1€

Par délibération du 17 mai 2016, le Conseil Municipal a décidé de fixer le prix de vente à 1 € TTC le m2 de terrain dans le Lotissement du Grand Jardin.

Suite à cela, la Commune a reçu une vingtaine d'appels téléphoniques, qui ont débouché soit par des courriers, soit par des mails et mieux encore par des rendez-vous avec M. Le Maire. Jusqu'à ce jour, 9 personnes ont confirmé leur intérêt par écrit et 4 à 5 dossiers sont actuellement dans l'attente d'une réponse et ont déjà contacté des constructeurs.

Monsieur le Maire, après avoir reçu les avis et conseils de différentes Communes qui ont pris la même décision, propose de prendre les mesures restrictives suivantes :

« Pendant une durée de 10 ans à compter du présent acte, le terrain nu présentement acquis ne pourra pas être vendu pour un prix excédent le prix d'acquisition, soit 1 € le m2. A défaut, la plus-value (au- dessus de 1 € le m2) sera acquise à la Commune.

L'acquéreur s'engage à achever la construction de la maison sur le terrain acquis au plus tard pour le 31 décembre de la 3ème année suivant celle au cours duquel le terrain a été acquis. A défaut, il sera redevable d'une pénalité d'un montant de 5 000 € au profit de la Commune pour chaque année de retard commencée. La notion d'achèvement s'entend d'une maison habitable raccordée aux réseaux d'eau, d'électricité et déclaration d'achèvement de travaux déposée en mairie.»

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'apporter les clauses restrictives ci-dessus énoncées.

Etude des devis ERDF et EJS - création d'un raccordement électrique pour les 5 logements sociaux et la boulangerie.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer un raccordement au réseau BT des logements locatifs sociaux 10 place St Sauveur. Le devis présenté par ERDF s'élève à la somme de 10 459.24 € HT soit 12 551.09 € TTC et le devis de l'entreprise EJS pour un montant de 2 499.00 € HT soit 2 998.80 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte ces deux devis pour un montant respectif de 12 551.09 € TTC pour ERDF et de 2 998.80 € TTC pour EJS. Ces deux devis sont hors marché, mais étaient prévus dans les frais divers.

Délibération à prendre appartement rue Chancerot à M. Levée-Melle Burek et départ Chantal Granger

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Granger a quitté son logement et qu'elle est remplacée par Melle Burek et M. Levée qui remplissent également les conditions de revenus requises.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- Le préavis de Mme Granger se termine le 15 septembre 2016 et sa caution lui sera remboursée. Les ordures ménagères de l'année 2016 seront également prélevées au prorata du temps passé dans l'appartement.
- d'approuver la location à M. Levée et Melle Burek à compter du 16 Septembre 2016 pour un loyer fixé à 286.75 € par mois (logement conventionné), avec un dépôt de garantie égal à un loyer.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer le contrat de location.

Etude du devis HERRY - Equipement frigorifique du bar

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la fourniture et la pose d'un équipement frigorifique dans le bar (cet équipement n'étant pas à inclure dans le marché). Le montant du devis de l'entreprise HERRY s'élève à 1 676.70 € HT soit 2012.04 € TTC.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte ce devis (hors marché pour un montant de 2 012.04 € TTC.

Délibération à prendre rapport diagnostique assainissement collectif et non collectif

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que comme le prévoit la loi, le rapport du diagnostic d'assainissement non collectif 2015 présenté par la CDC, ainsi que le rapport d'assainissement collectif de l'année 2015 sont à la disposition du public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces deux rapports.

Etude des devis vérification DAC (incendie) de la station-service.

M. Le Maire demande à M. BROTCHIE de l'entreprise LP Sécurité de sortir afin de ne pas délibérer sur un sujet dont il est intéressé.

M. Le Maire explique au Conseil Municipal que l'extincteur automatique des pompes à essence doit être vérifié annuellement au même titre que les autres extincteurs.

Après étude des 3 devis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de M. BROTCHIE, mieux-disant de l'entreprise LP Sécurité pour un montant de 200.00 € HT soit 240.00 € TTC.

Délibération à prendre autorisant le Maire à signer l'acte de vente du terrain du Lotissement du Grand jardin au Logis familial (emprise des 8 logements)

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'engagement du Logis Familial pour la construction des logements locatifs, et la décision de cession pour l'euro symbolique, de l'emprise du terrain au Logis Familial.

Les logements étant construits et leur numéros de parcelles au cadastre étant attribués.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder les parcelles AC 212, 213, 214 et 215 pour une superficie de 1 342 m2 et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié à intervenir chez Maître Pigeon, Notaire à Domfront, les frais d'actes restant à la charge de l'acquéreur.

Etude du devis désamiantage anciens vestiaires du foot

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune avait laissé en attente le devis de désamiantage des anciens vestiaires de foot, à cause notamment du prix élevé du désamiantage.

Or, ce bâtiment se détériore et M. Le Maire propose au Conseil Municipal de faire effectuer les travaux. Après avoir étudié les offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de Amiante Service pour un montant de 6 231.97 € HT soit 7 478.36 € TTC pour effectuer le désamiantage de la toiture.

En ce qui concerne l'ossature, une annonce sera mise au tableau afin que des personnes éventuellement intéressées puissent faire une offre.

Questions diverses

1- M. Le Maire explique au Conseil Municipal que pendant le mois d'août, afin de ne pas retarder un dossier de droit de préemption urbain pour une maison située Rue St Nicolas et n'ayant pas de projet sur cet immeuble, il a pris la décision, en accord avec ses adjoints, de renoncer à exercer le droit de préemption, le Conseil Municipal prend acte.

2- M. Le Maire fait lecture d'un courrier, adressé au Conseil Municipal, émanant de M. Antony Chevalier et de Mme Christelle GIAT. Ils font part au Conseil Municipal de leur mécontentement concernant la vente des parcelles du Lotissement le Grand Jardin à 1 € le m2. En effet, quand ils ont achetés leur terrain il y a deux ans, ils ont dû payer 16 € le m2. De plus, ils font également part au Conseil Municipal que depuis quelques temps, il y a une odeur nauséabonde qui se dégage.

Le Conseil Municipal prend acte.

3- Le Conseil Municipal renonce à exercer son droit de préemption sur la maison située 3-4 place Jules Levée.

4- M. Le Maire fait lecture d'un courrier émanant de Mme Lucie Jouanne, domiciliée 2 rue de Stogursey, qui demande à la Commune de faire des réparations dans son logement au niveau des fenêtres. M. Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux sont bien prévus et qu'ils vont avoir lieu très prochainement.

5- Mme Fourré Vanessa, fait part au Conseil Municipal qu'avec quelques personnes elle a visité une MAM (Maison d'Assistante Maternelle) à Saint Fraimbault de Prières. La création de cette MAM a été prise en charge par la collectivité, ce sont 4 assistantes maternelles qui accueillent 16 à 20 enfants sur des plages horaires allant de 6h30 à 20h15. Ce projet s'avère intéressant et pourra éventuellement être étudié.

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2016

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christian DEROUET- Laetitia GESLIN – Jean-Claude COQUIO – Véronique BESNARD – François LAUTOUR - Isabelle LANGLOIS – Jacqueline GUÉRIN – Samuel POTTIER – Natacha BOUCHARD – Philippe LETONDEUR – Vanessa FOURRÉ – Pascale LESELLIER - Jean-Pierre FOUCHER

Absents : Christophe PELLERIN – Nicolas BROTCHIE

Pouvoirs : Philippe LETONDEUR a donné pouvoir à Vanessa FOURRÉ

Secrétaire de séance : Jean-Pierre FOUCHER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a deux sujets qu'il aimerait pouvoir étudier mais qui n'ont pas été mis à l'ordre du jour, à savoir l'étude des devis suite au lancement de la consultation pour réhabilitation / extension de la station d'épuration d'une part, et la réalisation d'une étude financière par un cabinet spécialisé en vue de la fusion de la CDC du Domfrontais avec la CDC de Tinchebray d'autre part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'étudier ces deux points.

Etude de devis pour le distributeur de Baguettes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un distributeur de Baguettes doit être installé afin de proposer à la population un service de distribution de pain 24h/24.

Après étude des différents devis, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'Entreprise MaBaguette pour un montant de 10 470.00 € HT soit 12 564.00 € TTC.

Etude de devis complémentaires pour l'Aménagement de la Boulangerie Bar Tabac

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur deux devis en moins-value et deux en plus-value dans le marché d'Aménagement de la Boulangerie Bar Tabac à savoir :

- Entreprise SCHMITT : - 14 464.70 € HT soit - 15 911.17 € TTC
- Entreprise GAULIER : - 1 060.00 € HT soit - 1 272.00 € TTC
- Entreprise SMA : + 2 851.00 € HT soit + 3 421.20 € TTC
- Entreprise MFI : + 974.40 € HT soit + 1 169.28 € TTC

Pour un montant total de 11 699.30 € HT soit 12 592.69 € TTC en moins-value.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces devis et autorise M. le Maire ou ses Adjoints à signer les avenants à intervenir.

Analyse des offres pour l'Acquisition Matériel d'Equipement de la Boulangerie (MAPA)

M. Le Maire rappelle que lors de la réunion du 28 juin dernier, il a été décidé de lancer un marché à procédure adaptée pour l'acquisition du matériel d'équipement de la boulangerie.

Trois offres ont été reçues :

- l'entreprise ROBIN CHILARD proposant une offre à 54 010.19 € H.T soit 64 812.23 € TTC
- l'entreprise JULIENNE proposant une offre à 53 408.43 € H.T soit 64 090.12 € TTC
- l'entreprise TECHNODIF proposant une offre à 57 210.00 € H.T soit 68 652 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'offre la moins disante, à savoir celle de l'entreprise JULIENNE, pour un montant de 53 408.43 € H.T soit 64 090.12 € TTC.

Location du logement social Place St Sauveur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'un des logements sociaux va être loué à Mme JEANNIARD DU DOT Jacqueline. Cette location interviendra au 01/11/2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'engage à louer le logement social n° 4 situé Impasse du Moulin cadastré section AD 172 sur une période de 12 ans, à des ménages dont les revenus, à la date de signature du bail, sont inférieurs à certains plafonds de ressources.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'appliquer un loyer mensuel d'un montant de : **360.31 €**
- d'autoriser M. Le Maire ou ses adjoints à signer le bail à intervenir auprès de Me PIGEON.

Classement dans la voirie communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certaines voies nouvelles (voirie de lotissements) n'ont jamais été intégrées dans la voirie communale.

Après vérification et mesures, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'intégrer dans le domaine public communal la voie suivante :

- VC 234 : RD 217 - Lotissement du Grand Jardin : 390 ml

Soit un total de 390 ml portant ainsi la longueur de voirie communale de 45 206 ml à 45 596 ml.

Décision modificative

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer les virements de crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement

- C/673 Titres Annulés : + 1 500 €
- C/615221 Bâtiments Publics : - 1 500 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Devis Réhabilitation/Extension de la station d'épuration – Réhabilitation du réseau EU sous RD.56

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé de confier à SOGETI la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du réseau eaux usées et la construction d'une station complémentaire.

Pour ce faire, un levé topographique est nécessaire.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition de M. BELLANGER pour ces travaux pour un montant de 2 700.00 € HT soit 3 240.00 € TTC.
- autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer toutes pièces consécutives au dossier.

Etude Financière par un cabinet spécialisé en vue de la fusion de la CDC du Domfrontais avec la CDC de Tinchebray

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la CDC du Domfrontais et la CDC de Tinchebray vont bientôt fusionner.

Dans le cadre de cette fusion, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de faire réaliser une étude financière par un Cabinet spécialisé.

Cette étude est établie sur la base d'une journée et demie de travail de bureau dont une réunion de travail par téléphone ou visioconférence, et d'une réunion sur place.

Cette étude pourrait avoir un coût d'environ 2 125.00 € HT soit 2550.00 € TTC.

Après en avoir délibéré et afin de connaître les répercussions financières sur notre commune de Lonlay L'abbaye, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de faire réaliser une étude financière à un Cabinet spécialisé dans le cadre de la future fusion entre la CDC du Domfrontais et la CDC de Tinchebray.

Questions diverses

1- M. le Maire informe le Conseil Municipal que des signatures de compromis de ventes vont être faites courant semaine prochaine concernant des parcelles du Lotissement du Grand Jardin.

2- M. Le Maire tient à rappeler que les futurs Boulangers, M. et Mme BOHU, sont bien arrivés sur la Commune.

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2016

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christian DEROUET- Laetitia GESLIN – Jean-Claude COQUIO – Véronique BESNARD – François LAUTOUR - Isabelle LANGLOIS – Jacqueline GUÉRIN – Samuel POTTIER – Natacha BOUCHARD – Philippe LETONDEUR – Vanessa FOURRÉ – Jean-Pierre FOUCHER - Christophe PELLERIN – Nicolas BROTCHIE

Absents : Néant

Pouvoirs : Pascale LESELLIER a donné pouvoir à Nicolas BROTCHIE

Secrétaire de séance : Laëtitia GESLIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a quatre sujets qu'il aimerait pouvoir étudier mais qui n'ont pas été mis à l'ordre du jour, à savoir l'étude d'un devis pour des travaux de ravalement à la Maison médicale, l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, la mise en place d'une mission d'instruction des autorisations d'urbanisme auprès d'Ingénierie 61 ainsi que la dénomination de la future fusion la CDC du Domfrontais avec la CDC de Tinchebray, sa composition, son nombre de siège et ses statuts. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'étudier ces quatre points.

Présentation du Parcours « Monts et Marches par Mme Jenvrin, Chargée de mission auprès du Parc Normandie Maine

Monsieur le Maire remercie Madame Jenvrin d'être venue présenter au Conseil Municipal l'avancée du projet de parcours « Monts et Marches » sur la Commune de Lonlay L'Abbaye. Il s'agit d'un circuit formant une boucle et permettant la découverte de l'Abbaye, son cloître, ses jardins, l'Egrenne, La Forêt de la Lande Pourrie. Elle expose au Conseil Municipal qu'elle a dû au préalable récolter d'importantes informations auprès de différents interlocuteurs ou se documenter afin d'obtenir le maximum de détail. En résumé, des panneaux, pupitres et totems vont être déposés le long du parcours. Certains, outre le contenu visuel auront également un contenu audio. Elle expose au Conseil Municipal les contraintes auxquelles le Parc Normandie Maine va être exposé à savoir la permission de l'Architecte des Bâtiments de France quant à la mise en place des panneaux et la connexion Wifi pour les panneaux concernés par la présentation audio. Une inauguration aura lieu courant de l'été 2017. La population lonléennes y sera conviée.

Etude de devis pour l'accessibilité Eglise

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) a été élaboré pour les ERP Communaux (Etablissements Recevant du Public) et qu'il convient de faire les travaux pour l'Eglise.

Après étude des devis, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir :

- le devis de l'entreprise EG Maçonnerie à Lonlay L'Abbaye pour un montant de 1 008.00 € HT soit 1 209.60 € TTC pour la partie maçonnerie
- et le devis de l'entreprise Traçage Service à Saint Léonard des Bois pour un montant de 294.00 € HT soit 352.80 € TTC pour la partie signalisation et d'autoriser Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Etude de devis complémentaire pour l'Acquisition du Matériel Boulangerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la dernière séance de Conseil Municipal, l'offre de l'entreprise JULIENNE a été acceptée pour une somme de 53 408.43 € H.T soit 64 090.12 € TTC pour l'acquisition du matériel de la Boulangerie. Or dans cette offre, le refroidisseur d'eau, le compteur d'eau et le chariot de stockage ont été omis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis complémentaire d'un montant de 3 404.25 € HT soit 4 085.10 € TTC pour le refroidisseur d'eau, le compteur d'eau et le chariot de stockage.

Le montant pour l'acquisition du matériel de la Boulangerie s'élève dorénavant à 58 812.68 € HT soit 68 175.22 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2015 concernant le territoire de la CDC du Domfrontais

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CDC lui a remis le rapport sur l'élimination des déchets ménagers. Le dossier est à disposition en Mairie pour qui veut le consulter. Le Conseil municipal prend acte.

Adoption du rapport d'activités 2015 de la CDC du Domfrontais

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CDC lui a remis le rapport d'activités. Le dossier est à disposition en Mairie pour qui veut le consulter. Le Conseil municipal prend acte.

Lancement d'une MAPA de travaux pour l'Aménagement d'un espace mutualisé de Services au Public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé de réaménager le presbytère en espace mutualisé de service au public.

Les crédits ont été portés au budget primitif 2016 et le maître d'œuvre a été choisi, il convient donc de lancer un marché de travaux pour l'aménagement d'un espace mutualisé de services au Public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer un marché à procédure adaptée pour ces travaux.

Il autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer tous documents concernant ce dossier.

Dénomination de la future fusion la CDC du Domfrontais avec la CDC de Tinchebray, sa composition, son nombre de sièges et ses statuts au 01/01/2017

1 - DENOMINATION ET SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU 1ER JANVIER 2017

La fusion des deux intercommunalités nécessite de choisir un nom au nouvel ensemble constitué au 1er janvier 2017, ainsi qu'un siège social.

Les deux bureaux communautaires proposent pour le nom : Domfront-Tinchebray Interco et pour le siège social : 1 place du général Leclerc Tinchebray 61800 TINCHEBRAY BOCAGE. Il est proposé également que le siège administratif se trouve 18 rue Georges Clémenceau Domfront 61700 DOMFRONT EN POIRAIE.

Le Maire propose au Conseil municipal de confirmer cette proposition en approuvant :

1/ la dénomination de l'intercommunalité fusionnée : DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO

2/ En fixant le siège social de Domfont-Tinchebray Interco : 1 place du général Leclerc Tinchebray 61800 TINCHEBRAY BOCAGE. Et le siège administratif : 18 rue Georges Clémenceau Domfront 61700 DOMFRONT EN POIRAIE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette proposition.

2 - COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la composition de la Communauté de communes issue de la fusion de la CDC du Domfrontais et de la CDC du canton de Tinchebray sera, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de communes issue de la fusion est fixée selon la règle de droit commun.

Le nombre de sièges du Conseil Communautaire de Domfront-Tinchebray Interco issue de la fusion précitée, serait de 34 répartis conformément aux dispositions des II et III de l'article L.5211-6-1 du CGCT plus 1 siège affecté aux communes nouvelles qui, lorsqu'elles n'ont qu'un siège de droit, disposent d'un siège par commune déléguée :

COMMUNES	NOMBRE DE CONSEILLERS TITULAIRES
TINCHEBRAY-BOCAGE	9
DOMFRONT EN POIRAIE	8
CHANU	2
LONLAY L'ABBAYE	**2**
ST BOMER LES FORGES	2
CHAMPSECRET	1
ST PIERRE D'ENTREMONT	1
MONTSECRET-CLAIREFOUGERE	1+1
ST QUENTIN LES CHARDONNETS	1
MONCY	1
ST BRICE EN PASSAIS	1
AVRILLY	1
LE MENIL CIBOULT	1
ST GILLES DES MARAIS	1
ST CHRISTOPHE DE CHAULIEU	1
TOTAL	**34**

M. Le Maire propose donc au Conseil municipal d'entériner ce tableau, tel que prévu dans le Code général des Collectivités Territoriales selon la règle de droit commun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce tableau tel que présenté ci-dessus.

3 - DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Afin que le Conseil communautaire de Domfront-Tinchebray Interco puisse se réunir dès le début du mois de janvier, afin de ne pas paralyser l'action de la collectivité, M. Le Maire propose au Conseil municipal de désigner ses représentants.

Dans les communes de moins de 1.000 habitants, ils sont désignés dans l'ordre du tableau.

Dans les communes de 1.000 habitants et plus :

- si la commune obtient un nombre de sièges identique à celui dont elle disposait précédemment, les conseillers communautaires sortants sont automatiquement reconduits,

- si la commune obtient davantage de sièges, les conseillers sortants sont reconduits et les sièges supplémentaires sont pourvus par le Conseil Municipal parmi ses membres au scrutin de liste à un tour,

- si la commune perd des sièges par rapport à la situation antérieure, les nouveaux conseillers communautaires sont élus par le Conseil Municipal parmi les conseillers communautaires sortants

au scrutin de liste à un tour.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède donc à la désignation de ses représentants en fonction du nombre de sièges à pourvoir dans le tableau précisant la répartition des 34 sièges:

- Titulaires : M. DEROUET Christian et Mme BESNARD Véronique.

4 - ADOPTION DES STATUTS DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale du département de l'Orne arrêté le 22 mars 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 mars 2016 portant projet de périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de la CDC du Domfrontais et de la CDC du canton de Tinchebray ;

M. Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de statuts joint en annexe, dont les compétences qui seront exercées par la nouvelle CDC issue de la fusion des CDC du Domfrontais et du canton de Tinchebray.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les statuts annexés qui entreront en vigueur en Janvier 2017 après leur approbation par le nouveau Conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les statuts annexés

Concernant les compétences, Monsieur le Maire souligne qu'il est important de garder les compétences de proximité aux communes. Aussi la compétence Voirie, Personnel, Commerces, Locaux vacants resteront aux communes contrairement à la Compétence Scolaire qui va revenir à la DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO uniquement en fonctionnement.

Dans le cadre de cette fusion, M. Le Maire informe qu'une réunion de travail est prévue le Mardi 13/12/2016 à 18h30 avec M. GUERIN du Cabinet Stratorial Finance.

Décisions modificatives – Budget Assainissement

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer un virement de crédits dans le budget Assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

Dépenses d'investissement :
- C/211 = + 5 000 €
- C/2315 = - 5 000 €

Décisions modificatives – Budget Commune

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer plusieurs virement de crédits dans le budget de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

Dépense d'investissement :
- C/2315-100023 = + 20 000 €

Recettes d'investissement :
- C/021 = + 20 000 €

Dépense de fonctionnement :
- C/023 = + 20 000 €
- C/7391171 = + 816 €
- C/022 = - 20 816 €

Dépense de fonctionnement :
- C/615221 : - 2683 €
- C/73925 : + 2683 €

Etude de devis pour les travaux extérieurs – Maison médicale.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de repeindre l'extérieur du Pôle Santé. Après étude des devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise GAULIER pour un montant de 4 450 € HT soit 5 340.00 € TTC. Il autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnées

Le Conseil Général a informé la commune que plusieurs itinéraires de promenade et de randonnée empruntent des chemins ruraux sur Lonlay L'Abbaye et qu'ils ne sont pas inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR). Pour ce faire, le Conseil Général demande au conseil Municipal de prendre une délibération afin d'inscrire les 5 chemins ruraux ci-après :
- CR de la Tablère aux Champs entre le CR dit de la Chapellière et le CR du Cerisier
- CR du Cerisier entre le CR de la Tablère aux Champs et le CR des Rochers aux Cerisiers
- CR des Rochers aux Cerisiers
- CR du Grand Clos au Gué Viel entre la VC6 et la VC9
- CR DU Gué Viel entre la VC9 et le CR La Roche Jeanne

Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à l'inscription de ces 5 chemins ruraux au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR).

Mission d'instruction des autorisations d'urbanisme auprès d'Ingénierie 61

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune avait adhéré à l'Agence Technique Départementale « Ingénierie 61 » en 2014.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'Ingénierie 61 propose à la Commune d'assurer la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de confier la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme à l'Agence Technique Départementale « Ingénierie 61 »

- d'autoriser M. le Maire ou ses adjoints à signer la convention de mission ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

Questions diverses

1- M. le Maire fait lecture d'un courrier émanant du Président directeur général de la Biscuiterie, Gérard LEBAUDY qui confirme son engagement de construire un entrepôt sur la commune dans la future Zone d'activité.

2- M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'après plusieurs réclamations, la commune a obtenu la Subvention FISAC pour la Station-Service d'un montant de 28 350.00 €.

3- Suite à la délibération prise le 17 mai dernier, la sous-préfecture d'argentan informe le Conseil Municipal que la société METHAN'AGRI est autorisée à exploiter une unité de méthanisation sur la commune de Messei. L'arrêté est consultable en Mairie.

4- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de M. COIGNARD Stéphane sur des nuisances de voisinage au Village « Les Rochers ».

5- M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie des voeux aura lieu le samedi 14 Janvier à 15H00. En effet, à cette saison, il est plus facile de se déplacer l'après-midi que le soir, cette cérémonie se déroulera désormais à la Salle polyvalente le Samedi après-midi.

6- M. FOUCHER, Conseiller Municipal, se demande qu'elle serait la position de la Municipalité dans le cas d'un projet d'usine de méthanisation. M. Le Maire répond qu'il pouvait compter sur son soutien et rajoute qu'il s'agit d'un projet qui nécessite un groupe d'agriculteurs.

Informations Pratiques

MAIRIE

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de13h30 à 17h.

Permanences du Maire :

Sur rendez-vous, le vendredi toute la journée et le samedi matin

Téléphone : 02.33.38.67.36
Fax : 02.33.37.92.45
E-mail : mairie.lonlay-labbaye@wanadoo.fr
Site : www.lonlay-labbaye.com

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi de 9h à 12h
Et le Samedi de 9h à 11h30

Téléphone : 02.33.37.64.12

ETAT CIVIL DU 01 JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2016

Naissances :

HEDOU Lili-Rose le 26 août 2016
WARDANI Arken le 13 septembre 2016
RUAULT Louise le 03 novembre 2016

Mariages :

ROGER Gilbert et CHAABAN Malika le 19 novembre 2016

Décès :

JOURDAN Raymond le 22 août 2016
MARTEL Bernard le 06 septembre 2016
ALLOWAY Andrew le 06 octobre 2016
AUBERT Jacqueline veuve TERRIER le 29 octobre 2016
LEMONNIER Camille le 24 novembre 2016
PINGAULT Joëlle épouse LECOQ le 05 décembre 2016
LEDEMÉ Alain le 08 décembre 2016

LE RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Il intervient à l'âge de 16 ans. Acte volontaire, il concerne **tous les jeunes Français, filles et garçons**. Cette démarche s'effectue dans la mairie du lieu de résidence. Les listes de recensement préparent et facilitent l'inscription des jeunes sur les listes électorales ; elles sont transmises au Centre du service national de Caen qui établit les convocations pour la « Journée défense et citoyenneté » (JDC).

Jusqu'à 18 ans, l'attestation de recensement est indispensable pour s'inscrire à tout examen placé sous le contrôle de l'autorité publique (BEP, CAP, baccalauréat, conduite accompagnée…). Entre 18 et 25 ans, c'est le certificat de participation à la JDC qui est exigé pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique, y compris le permis de conduire.

Afin de procéder à son recensement, le jeune doit se munir :

- ⇒ De sa carte nationale d'identité (en cours de validité)
- ⇒ Du livret de famille de ses parents

Coordonnées du Centre du service national de Caen (pour toutes questions relatives à la JDC et en **cas de changement d'adresse**, modification de date, …)

Quartier Lorge, 11 rue Neuve Bourg l'Abbé BP 70 552
14037 Caen Cedex
Tél : 02 31 38 47 50
Mél : csn-caen-sec.fct@intradef.gouv.fr

Ma JDC sur Mobile

Cette application permet de :

1. Géo-localiser un site JDC afin de calculer son itinéraire pour s'y rendre,
2. Obtenir des informations pour bien préparer sa JDC,
3. Prendre contact avec son Centre du service national afin de traiter les demandes particulières,
4. Etre averti en cas d'annulation de JDC.

Cette application est gratuite !

Disponible sur App Store
DISPONIBLE SUR Google play

CABINET INFIRMIER

DU BOCAGE

LONLAY L'ABBAYE–SAINT CLAIR DE HALOUZE
02.33.66.90.32
Michèle, Yannick, Valérie, Alexandra et Vincent

INFIRMIÈRE LIBÉRALE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Type de document	Où s'adresser	Pièce(s) à fournir	Coût	Observation
Carte nationale d'identité (CNI)	Mairie du domicile	2 photos d'identité (récentes, identiques et conformes) Justificatif de domicile (- de 3 mois) Ancienne CNI ou copie d'acte de naissance (si première demande ou absence de CNI)	Gratuit	Mineur : En cas de divorce ou séparation fournir copie du jugement. Venir avec un représentant légal. Perte ou vol de CNI : déclaration mairie ou PV gendarmerie et droit de timbre de 25 €. Délai environ 15 jours - 3 semaines. Validité : 15 ans
Passeport biométrique	Mairies de Flers, Domfront, La Ferté -Macé, Briouze	Pièce d'identité avec photo Justificatif de domicile (- de 3 mois) 2 photos d'identité (récentes, identiques et conformes) 1 copie d'acte de naissance si première demande ou ancien passeport	Majeur : 89 € Mineur + 15 ans : 45 € Mineur - 15 ans : 20 € Timbre	Le passeport est individuel quelque soit l'âge du demandeur. Délai environ 10 jours Validité : 10 ans
Livret de famille (duplicata)	Mairie du domicile	Livret de famille ou pièce d'identité	Gratuit	Demande transmise à la mairie du lieu de mariage et/ou de naissance des parents et des enfants. Demande faite en cas de perte ou de vol du document ou si l'un des parents est dépourvu du livret en cas de séparation ou divorce.
Certificat d'immatriculation (Carte Grise)	Préfecture	Demande d'immatriculation Certificat de vente Carte grise barrée, datée et signée par le vendeur avec la mention « vendue ou cédée le… à…heure » Justificatif de domicile (- de 3 mois) Certificat de non gage Chèque à l'ordre du Trésor Public	Consulter la grille	Formulaire de demande disponible en mairie. Si véhicule de + de 4 ans justificatif de contrôle technique Si changement de domicile demande gratuite *Nouvelle immatriculation* : changement de domicile sur internet
Certificat de non gage	Préfecture	Carte grise	Gratuit	Formulaire disponible en mairie ou sur internet
Permis de conduire (duplicata usagé, perdu, volé)	Préfecture	2 photos d'identité Justificatif de domicile (- de 3 mois) Copie de carte d'identité en cours de validité Permis si usagé ou copie ou déclaration de perte ou de vol.	Gratuit	Formulaire disponible en mairie. Depuis août 2013 il est indispensable de se rendre à la Préfecture pour remettre faire la demande et/ou retirer le duplicata de permis de conduire
Certificat d'hérédité	Notaire	Livret de famille du défunt	Consulter le Notaire	
Extrait de casier judiciaire	Ministère de la justice	Justificatif de domicile Pièce d'identité en cours de validité Enveloppe timbrée avec l'adresse pour le retour	Gratuit	Adresse : Casier judiciaire national, 107 rue du Landreau - 44079 NANTES Cedex
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Carte d'identité Justificatif de domicile	Gratuit	S'inscrire en mairie sur la liste électorale avant le 31 décembre de l'année en cours.
Copie ou Extrait d'acte (naissance - mariage - décès)	Mairie du lieu de l'évènement	Livret de famille et/ou carte d'identité si présentation en mairie. Par courrier date et identité complète de l'intéressé + enveloppe timbrée pour le retour	Gratuit	Généalogie : actes de 75 ans et plus consultables en mairie.

MÉDIATHÈQUE

Du 6 au 24 septembre, dans le cadre de la 5ème édition de Septembre en Domfrontais sur le thème "Histoires d'écoles", la médiathèque de Lonlay l'Abbaye a exposé plusieurs albums regroupant des photos de classe de l'école du village des années 1965 aux années 2000.

L'occasion pour les habitants de replonger dans leur enfance au fil des pages. Une classe ancienne y était également reconstituée avec des pupitres, encriers, cahiers, plumes...

Cette exposition a rencontré un vif succès!

La lande du tertre bizet raconte...

La lande du Tertre Bizet située sur la commune de Lonlay-l'abbaye est considérée comme l'un des derniers et plus vastes sites représentatifs des landes tourbeuses de l'Ouest de la France. Elle est à ce titre classée site Natura 2000 et Espace naturelle sensible de l'Orne. Cette particularité est directement liée à l'histoire et à l'usage du site.

Afin de sensibiliser les habitants à la richesse de ce patrimoine, le Parc en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Orne, et avec le soutien financier de la Direction régional des affaires culturelles (DRAC) a proposé un projet de création artistique basé sur l'histoire et les légendes du site en associant les élèves de CM2 de l'école de Saint-Bômer-les-Forges (école de rattachement de la commune).

Le Parc leur a proposé de mettre en lumière le lien intergénérationnel et la mémoire de ce site tant d'un point de vue naturaliste que culturel en faisant appel à un conteur qui accompagnera jeunes et moins jeunes dans l'écriture d'histoires, racontant la Lande dans le passé, dans le présent et dans le futur.

Le projet a débuté cet automne et les premières rencontres ont eu lieu. Suivez le déroulement du projet sur le site internet du Parc et sur sa page facebook.

Observatoire du territoire : évolution du bocage

Dès sa création en 1975, le Parc a commencé à acquérir des connaissances sur les patrimoines naturels et culturels de son territoire. Depuis 2008, afin de rendre ces connaissances accessibles au plus grand nombre, le Parc a initié la création d'un observatoire du territoire. Cet observatoire est structuré autour de 5 domaines thématiques : la biodiversité, l'agriculture, le paysage et l'urbanisme, l'éco-tourisme et la socio-économie.

Récemment, le Parc vient d'aboutir une étude d'évolution du bocage entre 1945 et 2010. Cette étude permet de mieux appréhender l'évolution de nos paysages

Sur la commune de Lonlay-l'abbaye, on constate une baisse de 43% du linéaire de haies qui ne comprend plus en 2010 que 542 km contre 959 en 1945. Toutes ces données feront bientôt l'objet d'une publication et seront rendu disponibles, sur le site internet du Parc.

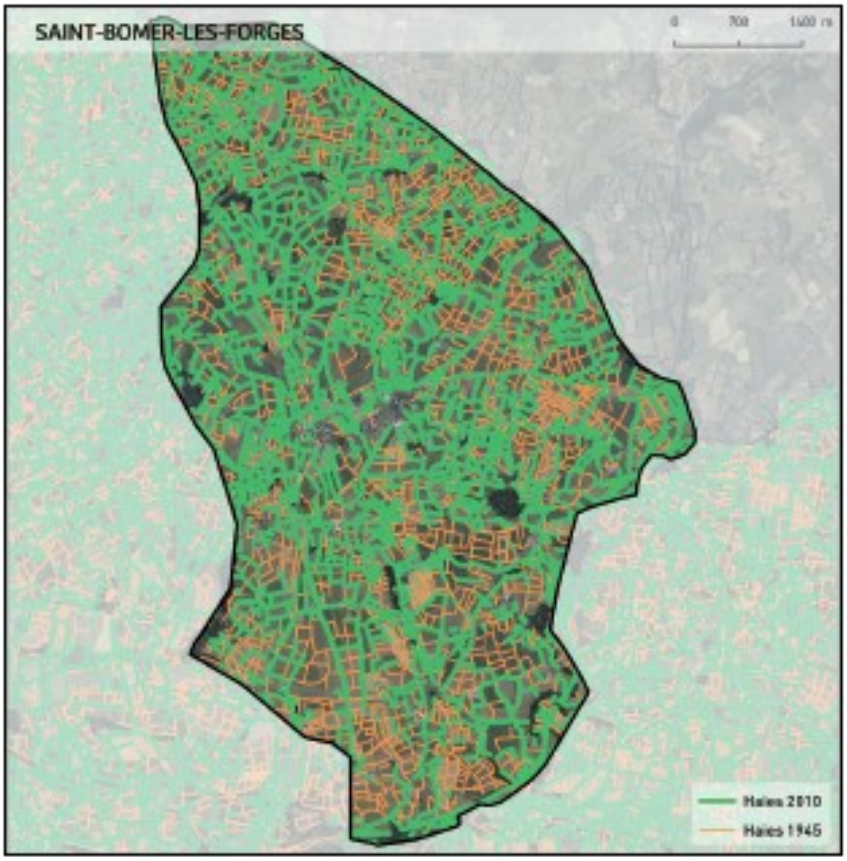

Site Natura 2000 - Lande du Tertre Bizet - Fosse Arthour

Le Parc naturel régional Normandie-Maine, opérateur du site Natura 2000 depuis 2002, poursuit l'animation du site et mettra en œuvre la révision du document d'objectifs.

Pour chaque site, ce document définit un état des lieux, des orientations de gestion et de conservation ainsi que des modalités de mise en œuvre.

Rédigé par l'animateur Natura 2000, il est élaboré en coordination avec le comité de pilotage. Après validation, sa mise en œuvre est réalisée par le Parc en concertation avec les acteurs locaux.

La révision de ce document marque donc une étape importante dans la vie d'un site. Cette révision comprend une actualisation de l'état des lieux, des diagnostics socio-économiques et écologiques, un bilan des actions menées et une évaluation de la mise en œuvre des actions sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels.

L'actualisation des données écologiques commence par la réalisation d'une nouvelle cartographie des habitats naturels*. La première étape consiste à parcourir le site afin d'identifier les habitats à l'aide d'un référentiel, élaboré par le Conservatoire botanique national de Brest et de relevés floristiques complémentaires. Ce travail de terrain a débuté en avril 2016 et se poursuivra au printemps et à l'été 2017.

La saisie des données dans un logiciel de système d'information géographique, deuxième étape, a débuté récemment. Ce travail permettra de réaliser les différentes cartes utiles aux diagnostics du document d'objectifs et à la priorisation des actions. Ce travail s'achèvera en fin d'année 2017.

**Un habitat naturel se définit comme une unité naturelle, bien identifiable, essentiellement caractérisée par sa végétation, son climat, son exposition, son altitude, sa géologie (sous-sol), sa pédologie, et par les activités humaines qui s'y déroulent.*

AGENDA DU PARC

Voici le planning des sorties programmées par le Parc Naturel Régional Normandie Maine, jusqu'au mois d'août 2017 sur Lonlay L'Abbaye. Le détail des parcours, ainsi que les conditions et tarifs sont consultables sur le site internet de la commune.

24 Mai 2017	**Aventure nocturne en pleine nature**
1 Juillet 2017	**Faut il avoir peur du Loup ?**
	Balade contée au son du violon
28 Juillet 2017	**La vie de l'arbre**
16 Août 2017	**Naturaliste en herbe**

ADMR
la référence du service à la personne

L'ADMR de St Bômer Les Forges vous présente

ses Meilleurs Vœux pour l'ANNEE 2017

L'ADMR vous accompagne dans vos projets de vie.

L'**ADMR** , c'est un sourire, un regard attentif, dévoué et bienveillant.

L'**ADMR** , c'est un service de proximité pour tous et à tous les âges au sein des 4 communes : Champsecret, Lonlay l'Abbaye, St Bômer les Forges et St Clair de Halouze.

L'**ADMR** , c'est une intervention adaptée à chaque personne en fonction de ses besoins et de ses attentes : entretien du logement, du linge, préparation des repas, courses, aide à la toilette, au lever, au coucher...

L'**ADMR** , c'est une association qui, périodiquement, se retrouve pour faire le point et pour échanger sur le travail et l'actualité du moment.

Lors de la réunion du 27 septembre 2016, après avoir évoqué les sujets à l'ordre du jour en présence des 16 salariées et des 6 membres bénévoles, Roland Desdoits, Président de l'association, a accueilli les « anciennes » salariées et les « anciens » bénévoles pour fêter le départ à la retraite de Marie Claire Lelièvre, entrée à l'ADMR en juin 1993. Parmi les qualificatifs entendus de ses collègues et des personnes qui l'ont côtoyée pendant ses 23 années d'activité, on a pu entendre : toujours souriante, toujours disponible, arrangeante, prête à rendre service.....

Pour la remercier de ses 23 années d'activité, de son sourire, sa disponibilité, son sérieux dans le travail, sa gentillesse, les membres de l'association lui ont offert une présentation florale.

Ensuite, verre de l'amitié et chouquettes ont été partagés par toutes les personnes présentes...

Au nom de l'association, Merci Marie Claire !

ASSOCIATION LOCALE ADMR DE SAINT BOMER LES FORGES

Mairie – 61700 SAINT BOMER LES FORGES

Tél. : 02 33 37 17 77 – Fax : 02 33 37 17 77 – www.admr61.fr – admr.stbomer@orange.fr

Siret : 78097401000016 – Agrément qualité n°2007-2-61-28

SI services à la personne — personia le service comme personne

Le Coin des Associations

FOYER DE L'AMITIÉ

Le Foyer de l'Amitié, termine l'année 2016 en bonne forme.

Le 13 juillet a eu lieu notre loto où 404 personnes ont tenté leur chance.

Le 21 septembre la CHAPELLE MONLIGEON a accueilli les ECC, 31 personnes se sont déplacées dont 18 de LONLAY.

Le Jeudi 22 septembre la marche cantonale a eu lieu à PERROU et le repas à CHAMPSECRET. 16 personnes de LONLAY sur 85 du canton ont pu faire de la marche.

Le 2 novembre le spectacle de MESSEI a été une belle réussite avec des CANADIENS en super forme, seulement 10 personnes de LONLAY sur 37 du canton y ont participé.

Nos thés dansants ont toujours autant de monde et celui du 29 novembre a eu le succès habituel avec une remise d'un chèque de 500€ à l'association HANDI'CHIENS.

Le 15 décembre, le repas de NOEL, où 128 personnes ont répondu présentes et ont apprécié le déjeuner.

Le 20 décembre une visite de l'Assemblée Nationale fut organisée. Les personnes présentes ont pu flâner sur le marché de NOEL DES CHAMPS ELYSEES et goûter une assiette anglaise au retour.

Notre assemblée générale a eu lieu le jeudi 19 janvier 2017 avec le renouvellement des cartes (**15€ par chèque**) et la dégustation de la galette des rois. (160 adhérents)

Un séjour de 8 jours a été programmé du 12 au 19 juin 2017 dans les LANDES, il reste à ce jour 4 places de disponible, avis aux amateurs....

Un loto est également prévu pour le Dimanche 19 février ,venez nombreux tenter votre chance ....

Les membres du bureau du Foyer de l'Amitié vous souhaitent une très bonne année 2017.

Le Bureau

COMITÉ DES FÊTES

Le samedi 6 Août 2016 le comité des fêtes a organisé son voyage annuel , « Festival Interceltique de Lorient » avec en matinée la visite du musée du Pâté HENAFF et son univers. Après-midi libre dans les rues de LORIENT et en soirée, la nuit Interceltique de Bretagne en concert au stade du MOUSTOIR avec son feux d'artifice , merveilleux spectacle.

Le week-end des 27 et 28 Août, le comité des fêtes préparait sa 13ème édition de la fête communale.
Le samedi en 1ère partie le concert avec le groupe POTLATCH puis à la nuit tombée une centaine de personnes ont suivi la musique départementale des pompiers, pour ensuite admirer le feu d'artifice. Ensuite vers 23H00, la 2ème partie du concert a conclu la soirée.
Le dimanche le vide greniers a attiré de nombreux visiteurs, qui ont pu déambuler auprès de 200 exposants. Un panier, garni par nos commerçants, a été gagné par Monsieur COLIN Yoann de la Haute Chapelle pour un poids de 7kg910; le bon d'achat, offert par les viandes fermières, a été remis à Monsieur AVENEL Stéphane de BEAUCHENE.

Du 3 décembre 2016 au 2 janvier 2017 notre bourg a été illuminé.

Le 9 janvier 2017, l'Assemblée générale du comité des fêtes a eu lieu, de nouveaux bénévoles sont venus compléter son équipe.

Le Bureau

ABI PÉTANQUE

Pour l'année 2016 le club compte 53 licenciés :

- ⇒ séniors hommes 40
- ⇒ séniors femmes 10
- ⇒ juniors 2
- ⇒ cadet 1
- ⇒ minime 1

Le club se classe 7ème sur 32 dans le département de l'Orne. L'an prochain nous aurons 7 à 8 licenciés de plus.
Le premier joueur du club est Nicolas Bachelot et en féminine Brigitte Hiammet.
Les jeunes se sont bien comportés au championnat de l'Orne. Pour les juniors Corentin perd en finale et en minime Antoine Danjou perd également en finale.
En championnat doublette provençale Daniel et Freddy Miard perdent en finale.
Championnat des clubs sénior, en division 1, l'équipe finit première et perd pour l'accession au championnat régionale.
L'ABI pour sa première participation à la Coupe de l'Orne gagne la coupe.
Pour l'année 2017, le club organise 2 concours officiels :

- ⇒ Triplette le 18 mars
- ⇒ doublette le 1er avril + les féminines

Les vétérans organisent 5 concours et il y aura le tête à tête du club dont la date reste à définir.
Un concours ouvert à tous aura lieu le 19 août.
Le club remercie la commune pour l'abri à côté de votre local.
Nous remercions également, les entreprises Lebaudy pour les polos qu'ils nous ont offerts.
Meilleurs vœux pour 2017.

Le Bureau

CULTURE ET LOISIRS

En direct du Pressoir !

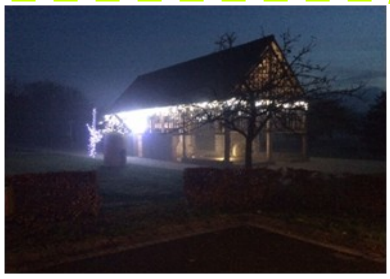

Une nouvelle saison 2016-2017. Avec déjà 6 séances de cinéma programmées de septembre à décembre.

Nous avons également accueilli la troupe de théâtre de Mortain le 07 octobre, avec la pièce *« Cochon d'Inde »* de Sébastien Thiéry, Molière 2009 de la pièce comique. Un petit bijou d'humour et d'absurde !... Nous avons passé une belle soirée.

Le 04 décembre, le conteur Benoit Choquart nous a fait voyager entre le réel et l'imaginaire autour d'une soirée *Musicontes*, après un travail de mémoires avec les élèves de la classe de CM2 de St Bômer autour de la Lande du tertre Bizet.

Enfin nous terminons cette année 2016 avec *les Ateliers créatifs* le mercredi 21 décembre avec les plus jeunes. Divers bricolages de Noël, maquillage et aussi en partenariat avec les personnes de la Médiathèque, écriture à la plume et lecture de contes. L'après-midi se termine autour du goûter de Noël.

En 2017, reprise du cinéma le mercredi 18 janvier avec le dernier film de Clint Eastwood – « **Sully** ». *Film tirée de l'histoire vrai du 15 janvier 2009 du pilote de l'US Airways qui sauva ses passagers en amerrissant sur l'Hudson*.

Les 21 & 22 janvier, nous avons accueilli la troupe de théâtre de Tinchebray. Ils viendront jouer sur scène la pièce de Germaine Planson, « *L'évasion Gourmande* »

Samedi 1er avril, ce sera la 9ème édition de la « *Nuit du cinéma* »

A noter également sur vos tablettes, le samedi 18 novembre pour notre *Dîner spectacle* ! Nous vous donnerons plus de détails dans le prochain journal de la commune.

En attendant de partager ensemble encore de beaux moments, nous vous souhaitons à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année et vous adressons nos meilleurs vœux pour 2017 !

Culturellement vôtre,
L'Association Culture & Loisirs,
Angélique, Florence, Michel, Angélique, Annick.

SAPEURS POMPIERS

Le centre de secours de Lonlay a un effectif de 28 sapeurs- pompiers.
A l'occasion de la Ste Barbe, je remercie mon équipe pour leur investissement et leur sérieux qui permettent au centre de Lonlay de garder une disponibilité convenable, et ce afin d'assurer toutes les missions pour lesquelles nous sommes appelées.
Cette année nous avons recruté, deux nouveaux sapeur-pompier au mois de juin : BOUVIER Francis de Lonlay et AVENEL Stéphane de Beauchêne et trois au 1er décembre PELLERIN Paul et QUENTIN Chloé qui vont suivre la voie de leurs pères et GUITTON Léonie de St Clair. Pour Léonie le parcours de formation est pratiquement achevé, Léonie sort de l'école des JSP.
Il faut que l'on continue à recruter. Nous vous invitons tous à venir nous voir pour prendre des renseignements et pourquoi pas faire un essai. Il est important que l'on renforce notre effectif, merci de prendre conscience que le maintien de la proximité des secours dépend de notre disponibilité.

Décorations

Sergent-chef DURAND Alain pour la médaille vermeille avec rosette pour plus de 44 ans de pompier à Lonlay au service de la population.
Sergent-chef DENIS Didier pour la médaille de 30 ans.
Sergent-chef QUENTIN Gérard pour la médaille de L'UNION DEPARTEMENTALE pour 20 ans de service au sein du bureau de l'amicale.

Promotions

L'adjudant DE LA LOSA Benoît a été promu Adjudant-chef.
Les sergents DURAND Alain, QUENTIN Gérard, DENIS Didier, BETTON Pascal, RETOUR Raymond, MESANGE Serge pour l'obtention du grade de sergent-chef.
Le caporal MARY Yannick a été promu sergent.
Le sapeur PELLERIN Christophe a été promu caporal.
Le sapeur GESLIN Valentin a été promu caporal.

Dans le détail, voici les interventions de 2016 :
- Malaises ou blessés à domicile ou sur voie publique ou du travail : 117
- Accidents de la route: 26
- Feux : 47
- Sorties diverses (inondations, chutes d'arbres, destruction de nids,...) : 12

UN TOTAL DE : 202 interventions

EVENEMENTS :

Le week-end des 2 et 3 décembre a été marqué par l'organisation du TELETHON, nous sommes très contents pour la réussite de cet événement. Nous remercions la population pour être venue nombreuse et pour sa participation. Merci également aux sportifs pour leur engagement aux côtés des sapeurs pompiers, et au comité des fête pour son investissement à nos côtés. Cette manifestation a permis de verser un chèque de 1 350 euros au TELETHON. Encore bravo et merci.

L'ensemble des sapeurs pompiers de Lonlay se joint à moi pour vous remercier de la générosité que vous nous témoignez lors de la traditionnelle distribution des calendriers.
Nous vous souhaitons une bonne année 2017 !

Lieutenant Ludovic Vaugeois

APE LONLAY—ST BÔMER

NOUVEAU BUREAU ELU

Présidente : Nadège Lebrun
Vice – présidente : Karène Hubert
Secrétaire : Emilie Leneveu
Secrétaire – adjointe : Sonia Jarry
Trésorière : Isabelle Nestor
Trésorière – adjointe : Emeline Leneveu

Le samedi 26 Novembre se déroulait la traditionnelle soirée jambon au cidre au profit du RPI. Une ambiance festive et un repas copieux étaient réunis pour satisfaire nos convives. Sans oublier la grande tombola qui a encore cette année remporté un énorme succès .

Visite du Père Noël à l'école

Avec son ânesse et son costume rouge, le père noël a fait briller les yeux des enfants. Celui-ci a offert ses cadeaux à l'école de Lonlay. Des jeux éducatifs pour les classes et des sachets de bonbons financés par l'APE ont été distribués aux enfants par le père noël aidé de ses lutins parents d'élèves. Après s'être prêté aux séances photos et après quelques chants de noël, le père noël est reparti à ses occupations du moment.

Marché de noël

Avec la collaboration des institutrices, l'APE a organisé son 1er marché de noël le vendredi 16 Décembre. Dans la cour de l'école de St Bômer, nombreuses ont été les familles à se presser autour des stands. Les élèves du primaire et de la maternelle ont exposé leurs réalisations. Les enfants ont pu faire une photo souvenir avec le père –noël et se faire maquiller. De très beaux chants de noël ont été chantés par les élèves de St Bômer pour le plus grand plaisir des parents. Pour cette première édition, le public était bien au rendez-vous pour le plus grand plaisir des organisateurs.

Le Bureau

RPI LONLAY - ST BÔMER

Un bel été, deux mois de vacances bien mérités et voilà les enfants revenus à l'école dès le 1er jour de septembre. La nouvelle année scolaire 2016-2017 a commencé sous le signe du changement d'une partie de l'équipe enseignante de l'école de Lonlay-l'Abbaye.

Après 27 années en tant qu'enseignante et directrice, Mme Monique Hecquard a laissé la place à Manuella Georget qui assure désormais la direction des 4 classes du village ainsi que la classe de Grande Section. Camille Legrand prend en charge la classe de GS le mardi et un mercredi par mois lors des décharges de classe de la directrice. Elle assure également la classe de Petite Section les jeudi, vendredi, un mercredi sur deux. Le début de semaine, c'est Ahlame Zaami qui s'occupe de la classe de PS (les lundi, mardi et un mercredi sur deux). Micheline Bergue prend en charge la classe de Moyenne Section et Dominique Guillotin celle de CP.

L'école compte 85 élèves : 20 PS, 30 MS, 16 GS, 19 CP.

Dès le mois de septembre, toute l'école a pu assister au traditionnel spectacle de marionnettes de la compagnie Les 3 Chardons. *Gigote et le dragon* ont animé l'école le jeudi 29 septembre.

En novembre, ce sont les classes de PS et MS qui se sont rendues à la médiathèque pour assister à une représentation offerte par la médiathèque de Domfront. *Obasan Kamishibaï*, un spectacle de contes et de poésie qui a ravi tous les enfants.

La fin de l'année s'est faite sous le signe de la solidarité et du partage.

Les enfants de l'école, des plus petits aux plus grands, ont participé au Téléthon le 3 décembre. Avant d'affronter le froid, une collation offerte par la biscuiterie a été partagée entre les enfants. Ensuite, accompagnés de leurs maîtresses et de parents volontaires, tous les élèves se sont retrouvés dans le jardin de l'Abbaye pour faire la « course du muscle ». En petits groupes, ils ont réalisé le plus de tour possible, autour du parc pour les plus petits ou de l'Abbaye pour les plus grands. En marchant ou courant, chaque tour était consciencieusement noté. Le froid n'a pas démotivé les enfants qui ont été récompensés de leurs efforts par un chocolat chaud offert par l'APE. Les dons effectués par les familles ont été reversés dans leur intégralité à l'antenne du Téléthon de Domfront.

Pour soutenir la mise en place du marché de Noël organisé par l'APE, chaque classe des deux écoles du RPI a réalisé des décorations de Noël. Dès le mois de novembre, les enfants se sont investis dans différents bricolage réalisés en partie avec des matériaux et objets de récupération donnés par les familles. Pompons en rubans, sapins pailletés, photophores, cartes de vœux, sapins en bouchon de liège ou en paille, couronne de Noël ont rejoint les stands du marché de Noël le vendredi 16 décembre à St-Bômer. Les bénéfices de cette vente participeront au financement du voyage de fin d'année au Puy du Fou pour les CM2 ainsi qu'à l'achat de jeux pour la garderie et les cours de récréation de la maternelle et de l'école de St-Bômer.

Une première partie de l'année prometteuse qui laisse la place à 2017**. Spectacles, sorties, projets à suivre pour la suite de l'année scolaire.**

L'équipe enseignante

AMELIORATION DE L'HABITAT

Permanences Habitat

PERMANENCE LES :	
27 janvier 2017	24 février 2017

IMPORTANT : les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord des aides

Propriétaire occupant : munissez-vous de votre dernier avis d'imposition

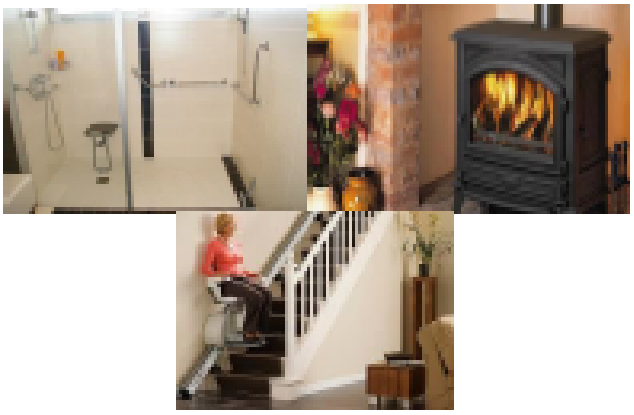

Etude pré-opérationnelle à la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

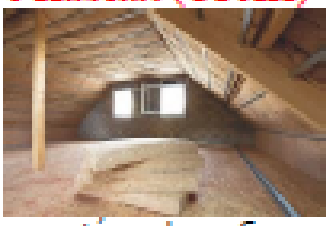

La Communauté de Communes du Domfrontais, parallèlement à la mise en place des permanences Habitat a souhaité étudier la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).
Plusieurs Communauté de Communes du Bocage souhaitant faire de même, le Pays du Bocage s'est engagé au côté des collectivités concernées en réalisant le portage de l'étude pré-opérationnelle, ceci dans un souci de mutualisation et d'économies d'échelles.

Une opération programmée d'amélioration de l'habitat a pour but :

- d'améliorer l'état des logements du parc privé
- résorber l'habitat indigne et dégradé
- réhabiliter les logements vacants
- améliorer la qualité thermique des logements (isolation, chauffage)
- développer une offre locative de qualité en adéquation avec les demandes spécifiques des populations et des niveaux de revenus
- d'adapter les logements aux besoins des personnes

Elle permet, sous certaines conditions, d'attribuer des aides financières incitatives pour améliorer une résidence principale ou restaurer un logement destiné à la location.

L'étude se terminant, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat va se mettre en place au début de l'année 2017.